



Le 31 Mai 2019

BAREME HONORAIRES MAISONS ET APPARTEMENTS

Remise de 50% si l'acquéreur est présenté par le mandant, sur tous les mandats partenaires exclusifs

Charge acquéreur sauf convention particulière

Honoraires de transaction vente TTC

*Forfait minimum d'intervention 5000€

Sauf stipulation contraire prévue au mandat

Commission fixe TTC :

De 0 à 100 000€

5 000 €

De 100 001 à 150 000€

6 500 €

De 150 001 à 200 000€

8 000 €

De 200 001 à 250 000€

10 000 €

De 250 001 à 300 000€

12 000 €

Au-dessus de 300 001€

4 %

BAREME DES HONORAIRES : LOCAUX COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET PUBLICS, FONDS DE COMMERCE

10% TTC du prix de vente

*Forfait minimum d'intervention 5000€

Il est précisé que les prix pratiqués ci-dessus doivent être appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiques suivant note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

Siège social : DUREUX IMMOBILIER - 7 rue Gambetta - 70100 Gray - Mail : dureuximmo@gmail.com - Numéro SIRET : 35338684000063 - Carte professionnelle délivrée par la CCI de Vesoul N° 70032015000002305